

LE SERVICE CIVIQUE

AVEC LA PLATEFORME
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
DES MJC



QUELLES OBLIGATIONS POUR LA MJC ?

Définir une mission rentrant dans le cadre du Service Civique.

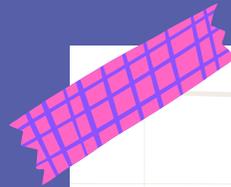
Accueillir convenablement le/la Volontaire au sein de la structure.

Nommer un.e tuteur.trice responsable du Volontaire tout au long de la mission.

Verser au Volontaire une prestation en nature ou en espèces d'un montant de 111.35€ net.

Donner au Volontaire la possibilité de participer aux journées de formation civique et citoyenne proposées par la Plateforme et de se former au PSC1.

Informar la Plateforme de tous dysfonctionnements.



CONTACT

sc@mjc-aura.org
07 69 82 98 33

Un service mis en place par la Plateforme pour accompagner le Service Civique dans les MJC de la région

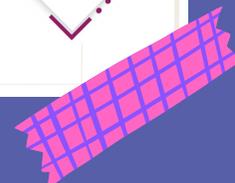
PLATEFORME AURA DES MJC
32 AVENUE JEAN JAURÈS
42110 FEURS



Accompagnement

Gestion administrative

Suivi et formations



www.mjc-aura.org

www.service-civique.gouv.fr



RNA : W421004409

SIRET : 831 327 994 00024

“ La Plateforme décline au niveau régional pour toutes les associations adhérentes des associations territoriales de MJC. l'agrément national Service Civique accordé par MJC de France ”

LE SERVICE CIVIQUE QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un engagement volontaire possible pour tous les jeunes de **16 à 25 ans** et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
- Une mission de **6 à 8 mois** d'une **durée hebdomadaire comprise entre 24h et 30h**, afin de permettre au Volontaire de préparer son entrée dans la vie active sans se substituer à un salarié.
- L'accomplissement d'une **mission d'intérêt général** reconnue prioritaire pour la Nation :
 - Donnant droit au versement d'une indemnité de **489.59€ net** pris en charge par l'État **plus 111.35€** à la charge de la MJC.
 - Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État, à des formations et à un tutorat.
 - Effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international.
 - Intégrant la **formation PSC1** et la **formation civique et citoyenne obligatoire**.

FACILITER L'ACCUEIL DES VOLONTAIRES

La MJC qui souhaite accueillir un Service Civique prend contact avec la Plateforme par mail : sc@mjc-aura.org

(Traitement des demandes les lundis, mercredis et vendredis matin)

La MJC et le/la Volontaire bénéficient d'un appui possible auprès de la Plateforme en cas de besoin pendant toute la durée de la mission.

7 THÉMATIQUES DE MISSIONS POSSIBLES*

Santé

Solidarité

Environnement

Mémoire et citoyenneté

Éducation pour tous

Culture et loisirs

Sport

* Les missions doivent correspondre au Référentiel établi par l'Agence du Service Civique et MJC de France.

COMMENT ÇA MARCHE ?

La MJC fait une demande à la Plateforme qui lui transmet les documents nécessaires à l'élaboration de la mission.

Il est essentiel qu'une réflexion soit menée par la MJC sur la place qu'elle souhaite proposer au Volontaire, en particulier, la question de la complémentarité et de la non-substitution de ses actions avec celles menées par les salariés de l'association. La mission peut s'effectuer également à la demande du jeune, qui se rapproche de la MJC.

Une fois la mission définie et co-validée avec la MJC, la Plateforme met en ligne l'offre sur le site de l'Agence du Service Civique permettant aux volontaires de postuler sauf si la MJC a déjà un.e jeune en vue pour la mission.

Lorsque le/la Volontaire est retenu.e, les éléments nécessaires à l'établissement du contrat sont demandés à la MJC et vérifiés par la Plateforme.

La Plateforme réalise le contrat et les conventions sur le site de l'ASP et accompagne la démarche jusqu'à la validation complète du contrat par l'ASP et reste votre interlocuteur durant toute la durée de la mission.